

Comme l'indicatif, le subjonctif ou le conditionnel, l'impératif est un **mode**.

On utilise l'impératif à l'oral pour dire à quelqu'un ce qu'il faut faire : ordre, conseil, demande, invitation, instruction, souhait, permission, une recette, une règle du jeu...

L'impératif est utilisé pour construire les phrases impératives ; le verbe n'est jamais accompagné d'un sujet.

Exemple : « Viens ici ! » → **ordre**

« Viens en train, c'est plus rapide. » → **conseil**

« Viens voir cette sculpture ! » → **invitation**

La conjugaison de l'impératif comporte seulement trois personnes :

- 2ème personne du singulier (la personne à qui l'on s'adresse) : *écoute !*
- 1ère personne du pluriel (la personne à qui l'on s'adresse et soi-même) : *écoutons !*
- 2ème personne du pluriel (les personnes à qui l'on s'adresse) : *écoutez !*

Les terminaisons du présent de l'impératif sont :

-e, -ons, -ez pour les verbes du 1er groupe

Ex : *chante, chantons, chantez*

-s, -ons, -ez pour les autres verbes (sauf « aller » → va, allons, allez)

Ex : *Pars, partons, partez*

Pour réviser :

Je sais ma leçon si :

Je suis capable de conjuguer le verbe *chanter* à l'impératif à l'oral.

Je suis capable de conjuguer le verbe *chanter* à l'impératif à l'oral.

Je suis capable de conjuguer « dans le désordre ». Ex : Quel est l'impératif de *chanter* à la 2^{ème} personne du singulier?

Quel est l'impératif de *finir* à la 2^{ème} personne du pluriel?

Sur internet :

<http://www.francaisfacile.com/exercices/exercice-francais-2/exercice-francais-20677.php>

http://www.ortholud.com/exercices_au_present_de_l_imperatif.html